

Maladie de Pierce sur la vigne

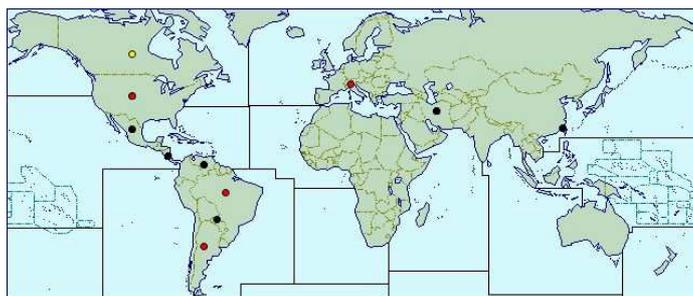
Xylella fastidiosa

Filières concernées : ARBORICULTURE FRUITIERE, VITICULTURE, PEPINIERES, ESPACES VERTS

Xylella fastidiosa est une **bactérie vasculaire du xylème** très polyphage. Responsable de maladies épidémiques, elle est notamment transmise par des insectes piqueurs et suceurs de sève. Une sous-espèce de ce pathogène est connue comme agent de la maladie de Pierce qui a fortement contaminé les vignobles californiens dans les années 1990. En 2013, une sous-espèce différente a sévi en Italie sur l'olivier et en 2015, une sous-espèce distincte a été détectée dans le sud de la France sur diverses plantes d'ornement des parcs et jardins.

Distribution géographique

X. fastidiosa est présente sur le continent américain, en Iran et à Taïwan. Elle a été introduite dans le Sud de l'Italie (plusieurs foyers signalés dans la région des Pouilles) et en France (Corse, Côte d'Azur).



Réglementation

Xylella fastidiosa est un parasite de quarantaine au sein de l'Union européenne. Cette bactérie est listée dans l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 modifié, en tant qu'organisme nuisible dont l'introduction et la dissémination sont interdites. Une décision d'exécution (UE) 2015/789 de la Commission Européenne du 18 mai 2015 a renforcé les mesures de lutte préventive au niveau communautaire. Au titre de l'arrêté ministériel français du 31 juillet 2000 modifié, *X. fastidiosa* est un bioagresseur soumis à des mesures de lutte obligatoire de façon permanente sur tout le territoire national. Sur cette base, des arrêtés préfectoraux ont été pris en Corse, Alpes-Maritime et Var en 2015, pour renforcer la surveillance et la protection des végétaux sensibles.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire française, *X. fastidiosa* figure au sein de l'arrêté ministériel du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires pour les espèces végétales. Il est inscrit dans l'annexe I de ce texte réglementaire, c'est-à-dire qualifié de danger sanitaire de première catégorie sur le territoire métropolitain. L'autorité administrative peut donc, dans un but d'intérêt général, mettre en oeuvre des mesures de prévention, de surveillance, ainsi que de lutte obligatoire, pour éviter la dissémination de cette bactériose.



Symptôme de « brulures » foliaires sur olivier, semblable à un stress hydrique marqué, dû au blocage de la circulation de sève brute

Plantes hôtes

X. fastidiosa peut infecter plus de 300 espèces végétales appartenant à plus de 60 familles botaniques. Cette bactérie comprend 6 sous-espèces et plusieurs souches (lignées génétiques), dont la gamme d'hôtes, la virulence et l'expression des symptômes, sont variables.

- ***X. f. subsp. fastidiosa*** : responsable de la maladie de Pierce sur vigne, est également présente sur caféiers et de très nombreuses autres plantes (42 familles sont listées dans le rapport de l'EFSA, 2015).
- ***X. f. subsp. multiplex***, présente entre autres sur *Prunus* sp., *Quercus* sp., olivier, érable, orme, platane, micocoulier, romarin, polygale à feuilles de myrte, genêt d'Espagne... Avec des lignées différenciées qui pourraient s'attaquer préférentiellement à certains hôtes selon certaines études (Nunney et al., 2013), mais pour lesquelles des travaux supplémentaires sont nécessaires.
- ***X. f. subsp. sandyi***, présente sur laurier-rose et caféiers.
- ***X. f. subsp. pauca***, présente sur *Citrus* dont oranger, caféiers et oliviers, avec pour chacun de ces hôtes des souches différenciées.
- ***X. f. subsp. morus***, présente sur mûrier (*Morus* sp.).
- ***X. f. subsp. tashke***, présente sur *Chitalpa tashkentensis*.

Symptômes et dégâts

Les dommages provoqués par *X. fastidiosa* peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur. Les symptômes se caractérisent par des nécroses de l'apex et du pourtour du limbe (aspect de « brûlures » foliaires dû au blocage de la circulation de sève brute, lié entre autres à la formation de biofilm bactérien, agrégats...) et un brunissement des tissus vasculaires. Sur vigne on constate également un défaut de lignification lors de l'aoutement et une chute des limbes avec persistance des pétioles. Sur les orangers, le feuillage chlorose. Attention : certains végétaux contaminés sont asymptomatiques.



sur *Acacia saligna*



sur cerisier (*Prunus cerasus*)



sur *Polygala*



sur olivier



sur caféier



sur vigne



sur olivier

Confusions possibles

Nombreuses affections d'origine abiotique ou biotique. Par exemple, nécrose bactérienne de la vigne ou maladie d'Oléron (*Xylophilus ampelinus*), verticilliose (*Verticillium dahliae*, *V. albo-atrum*).

Epidémiologie

Les cicadelles, cigales, aphrophores et cercopes, en particulier le cercope des prés ou philène spumeuse (*Philænus spumarius*), sont des vecteurs potentiels de la bactérie. Si ces insectes sont associés à des symptômes de dépérissement vasculaire, des risques d'infection sont à craindre. A noter que des plantes peuvent être des porteuses saines de la bactériose. *X. fastidiosa* est également transmissible lors de la multiplication végétative (bouturage, greffage...) ou de greffes naturelles entre plantes (anastomose).

Méthodes de lutte

Plan de surveillance officiel spécifique sur tout le territoire, mesures d'éradication des foyers.